Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-212202444-20260609-2026_40-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
Commune de PLUSSULIEN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 12
Nombre d'absents : 3
Procurations : 3
Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 4/06/2026

SEANCE DU MARDI 9 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le **neuf juin** à **dix-neuf** heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Dominique LE LUDUEC, Maire.

Étaient présents : LE LUDUEC Dominique, CARRE Cédric, BALDASSINI Léa, GOUBIN Xavier, JULIEN Jean-Noël, OURVOUAI Martine, LE GALL Nicolas, GILET Philippe, BELOEIL Joël, PECHARD Marinelle, LE TIEC Michel, LEVRIER Isabelle.

Étaient absents : TRÉGUIER Cécile, JULIEN Sandra, CRESCENCE Cyndia.

Procurations :
- Madame TRÉGUIER Cécile donne procuration à Madame OURVOUAI Martine.
- Madame JULIEN Sandra donne procuration à Madame LE LUDUEC Dominique.
- Madame CRESCENCE Cyndia donne procuration à Madame BALDASSINI Léa.

Secrétaire de séance : LEVRIER Isabelle.

2626-40-ÉCOLE PUBLIQUE – CRÉATION D'UN COULOIR SÉPARATIF ENTRE 2 CLASSES – DEVIS DE FLORIAN LE BOULCH

À la rentrée 2026/2027, une troisième classe va rouvrir au sein du regroupement pédagogique intercommunal (R.P.I.) Plussulien/Saint-Mayeux sur le site de Plussulien.
Afin de bien dissocier les deux classes, il est nécessaire de créer un couloir séparatif et de changer une porte.

À ce titre, le devis de la Sté FloMenuizh El d'un montant de 2085,00 € TTC pour la création d'un couloir séparatif entre les 2 classes et changement d'une porte.

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-212202444-20260609-2026_40-DE

Après délibération et à l'unanimité, le conseil valide le devis de la Sté FloMenuizh El d'un montant de 2085,00 € TTC pour effectuer ces travaux et d'imputer cette somme en section d'investissement à l'article 21312 de l'opération 135.

Fait à PLUSSULIEN les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Dominique LE LUDUEC.

MAIRIE DE PLUSSULIEN
(Côtes d'Armor)